



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21153
20 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 78e séance plénière de sa quarante-quatrième session, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale a adopté la résolution 44/47 intitulée "Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient" 1/.

2. Au paragraphe 3 de la résolution 44/47 I, l'Assemblée générale :

"Prie instamment le Conseil de sécurité d'examiner la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, en tenant compte des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général" 2/.

Notes

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/44/47.

2/ S/19443.
